



Championnat Auvergne Rhône Alpes CLM individuel 30 mai 2019

REGLEMENT DE LA COURSE

Article 1 – ORGANISATION

Le Championnat Auvergne Rhône Alpes de contre-la-montre individuel est organisé par le Vélo Sprint Romanais Péageois sous les règlements de la fédération Française de cyclisme.

La course se dispute le jeudi 30 mai 2019 sur un parcours sur un parcours de 12.6 kms (cadettes/cadets/juniors filles) et 26 kms (juniors hommes/ seniors dames et hommes). Départ et Arrivée au stade Louis Porchier à Romans.

La signalisation kilométrique sur le parcours sera indiquée aux coureurs conformément à la réglementation de la fédération Française de cyclisme.

Les changements de direction et points dangereux seront indiqués soit par des signaleurs ou des panneaux (panneaux marqués V.S.R.P. avec flèches noires sur fond jaune).

Pour la sécurité des coureurs et des tiers, 30 motos civiles assureront la sécurité des groupes de coureurs.

Article 2 – TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux coureurs de 1^{re}, 2^{ème}, 3^{ème} catégorie, dames, juniors dames et hommes, cadettes et cadets. Elle est inscrite au calendrier FFC Auvergne-Rhône-Alpes.

La participation n'est pas ouverte aux licenciés d'autres régions.

Article 3 – PARTICIPATION

Le nombre de participants est limité à 330. **Pas d'engagement le jour de l'épreuve.**

Les engagements se font sur le site de la FFC, le prix est de :

- cadettes/cadets : 7.5 euros.
- juniors dames et hommes : 9 euros.
- seniors 1/2/3 et dames 10 euros.

Article 4 – PERMANENCE DE DEPART ET REMISE DE DOSSARDS

La permanence de départ se tiendra jeudi 30 mai 2019 de 7 h 30 à 17 h au stade Louis Porchier à Romans

Les engagés individuels devront prévoir une caution de 10 euros ou la licence.

Article 5 – HORAIRES DE DEPARTS

Parcours 12.6 kms – départ toutes les minutes :

- 9h : cadettes/cadets (limité à 100 participants).
- 10h40 : juniors filles (limité à 30 participantes).

Parcours 26 kms – départ toutes les minutes :

- 13h30 : seniors dames (limité à 30 participantes) et 3^e catégorie hommes (limité à 30 participants).
- 14h30 : juniors hommes (limité à 50 participants).
- 15h20 : 2^e catégorie hommes (limité à 40 participants), 1^{ère} catégorie hommes (limité à 50 participants), professionnels.

Article 6 – SERVICE MEDICAL

L'organisation met en place un service médical composé d'une équipe de secouristes de la Croix Rouge de Romans, à bord d'un véhicule ambulance.

Tous les coureurs engagés, tous les suiveurs et personnels techniques devront être assurés contre les accidents pouvant intervenir au cours de l'épreuve et leurs conséquences en matière de responsabilité civile, de frais médicaux, d'hospitalisation et de rapatriement vers leur domicile.

Les clubs devront veiller au respect de cette obligation d'assurance, l'organisateur étant exonéré de toute responsabilité à cet égard.

Article 7 – PROTOCOLE

Les 3 premiers coureurs de chaque catégorie seront récompensés et auront l'obligation de se présenter au podium (remise de gerbes, coupes, photos...).

18h : PODIUMS cadettes / cadets / juniors filles / juniors hommes/ espoirs dames et hommes / seniors dames et hommes

Article 8 – FORCE OBLIGATOIRE DU REGLEMENT

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance de ce règlement particulier et qu'il en accepte tous les articles. Les points non évoqués dans le présent règlement seront traités conformément aux règlements généraux de la FFC.

Le contrôle sportif de la course est placé sous l'autorité du Président du Jury des commissaires désigné en application des règlements de la FFC.

Les infractions au présent règlement sont sanctionnées par des peines prévues au barème des pénalités de la FFC.

Article 9 – CONTACTS

Président : Mr Monterrat François 06 27 15 34 55

Secrétariat course : Mr Thibaut Humbert 06 20 59 02 65

Secours :

Président jury commissaires :